

# CONCOURS DE POÉSIE 2025 - Règlements et mentions légales

## IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR

Le Groupe des Médias étudiants, en sa qualité du journal Zone Campus, présente la **5ème édition du Concours de poésie du Zone Campus (CPZC)**.

Adresse postale : 3551, boulevard des Forges, Trois-Rivières, G9A 5H7

Contacts : [dg.zc@uqtr.ca](mailto:dg.zc@uqtr.ca) (direction générale)

[pupitre.zc@gmail.com](mailto:pupitre.zc@gmail.com) (pupitre)

[redaction.zc@uqtr.ca](mailto:redaction.zc@uqtr.ca) (rédaction en chef)

## DATES IMPORTANTES

- **13 mars 2025**  
Ouverture de la période d'inscription
- **3 avril 2025 à minuit**  
Fin de la période d'inscription
- **15 avril 2025**  
Annonce des résultats lors d'une soirée 5 à 7 et micro-ouvert

## RÈGLEMENTS

### MENTIONS LÉGALES

- Les participant·e·s doivent étudier à l'Université du Québec à Trois-Rivières, ci-après désignée par UQTR. Sont inclus les étudiants de **tous les campus** sans distinction.
- Aucun·e étudiant·e ne peut être exclu·e sur la base de sa race, sa couleur, sa religion, son genre, son orientation sexuelle, son handicap, son origine nationale, son niveau ni son domaine d'études.
- Une **fiche d'autorisation** doit être dûment complétée, signée et jointe à la soumission du texte pour qu'un·e étudiant·e puisse participer au concours.

## ADMISSIBILITÉ D'UN·E ÉTUDIANT·E

- Un·e étudiant·e ne peut pas soumettre plus d'un texte au Concours de poésie du Zone Campus (CPZC).
- Si l'étudiant·e ayant remporté l'un des trois (3) premiers prix est dans l'impossibilité d'assister à la remise des prix du **15 avril** au soir, il est de sa responsabilité de se manifester et de communiquer avec le GME/Zone Campus par quelque moyen que ce soit afin de récupérer son prix.
- En cas de gain à l'une des trois (3) premières places, l'étudiant·e sera contacté·e **avant la remise des prix du 15 avril**. Si le gain n'est pas réclamé lors de la soirée de remise des prix, et si aucune entente n'a été établie afin de le récupérer après l'événement, GME/Zone Campus tentera de communiquer avec l'étudiant·e par le·s moyen·s de contact indiqué·s sur la fiche d'autorisation, après quoi, le gain sera considéré comme nul.
- L'étudiant·e qui remporte la première place n'est pas admissible au même prix les années suivantes.

## EXIGENCES POUR SOUMISSION DES TEXTES

- Le texte soumis par les étudiant·e·s doit comporter un **maximum** de 5 pages, et doit être mis en page avec un interligne double, une police de 12 points en Times New Roman.
- Le fichier doit être préférablement au **format Word** (.odt ou .docx).
- Le **nom de fichier** du texte soumis par l'étudiant·e doit comporter au minimum le **nom complet** et l'**initial du prénom** de l'auteur·rice, tel que : *NOM\_Prénom*
- Si l'étudiant·e ne souhaite pas donner de titre à son texte, indiquer *Sans nom*.
- Une **fiche d'autorisation** (complétée et signée) doit être jointe au texte pour qu'un·e étudiant·e puisse participer au concours.
- Seront acceptés comme participants **tous les textes soumis entre le 13 mars et le 3 avril 2025 avant minuit**, envoyés avec **toutes les informations nécessaires** à l'adresse [dg.cfou@uqtr.ca](mailto:dg.cfou@uqtr.ca) comportant en objet du courriel **Texte Concours de poésie 2025**.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Afin d'être le plus équitable possible, **les fautes d'orthographe ne peuvent en aucun cas être un critère discriminant**. En cas de publication sur le site Internet du journal, sur ses médias sociaux ou dans l'édition indépendante papier, le Zone Campus se réserve le droit de corriger des fautes minimales et superficielles dans les textes avec l'accord préalable de leur auteur·rice.
- Les textes seront **anonymisés dès leur réception**, et **soumis au jury sous couvert d'anonymat**. Seule la personne responsable de la réception des textes et de leur anonymisation sera en connaissance de l'identité des participants et des gagnant·e·s, et sera par conséquent tenu au secret. Cette personne seule, ou son·a assistant·e, pourra contacter les gagnants au concours pour leur remise de prix.

## CRITÈRES DE DISQUALIFICATION DU CONCOURS

- Sera **considéré comme nul et non-avenu** et ne sera pas pris en compte dans le concours **tout texte discriminatoire** ou comportant quelque propos à teneur discriminatoire ou pouvant être interprété comme tel.
- **Ne sera pas pris en compte** comme participant au concours tout texte comportant, ou s'apparentant à une création à l'aide d'une Intelligence Artificielle. De même, le plagiat même partiel ne sera pas accepté. Aucune tolérance ne sera faite là-dessus, et le jury se réserve le droit de disqualifier tout texte semblant y contrevenir.